



## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 20 janvier 2026

# Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 4 novembre 2025, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Présents : Présents :** Mme BEYNEIX Laure, M. BILLION Didier, M. COUSINEY Didier, Mme CREPEAU Maud, Mme DUBERGEY Michèle, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, M. LORRIOT Thierry, M. MACEDO Emanuel

**Excusés :** Mme BENNAMIAS Dominique donne procuration à M. COUSINEY Didier, Mme LECOEVRE Axelle donne procuration à Mme LABAT-DUBOIS Sophie

**Absente :** Mme BAISSAS Marielle

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de séance :** Le conseil municipal a désigné **Mme DUBERGEY Michèle** pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

### 1. Demande subvention DETR voie André Seyrac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention DETR dans le cadre de la mise en sécurité urgente de la Voie André Seyrac située à proximité immédiate du collègue Elise DEROCHE pour un montant total HT de 40 989€, TTC 49 186.80€ réalisé.

Plan de financement :

Montant HT du projet : 40 989€ HT

DETR 25 % : 10 247.25 €

Conseil Départemental : 10 247.25€

Autofinancement : 20 494.50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mise en sécurité urgente de la Voie André Seyrac pour un montant de 10 247.25€.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 08	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10



## 2. Demande subvention Conseil Départemental voie André Seyrac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des demandes de police et redevance des mines pour la réfection totale de la chaussée de la Voie André Seyrac située à proximité immédiate du collège Elise DEROCHE pour un montant total HT de 40 989€, TTC 49 186.80€ réalisé.

Plan de financement :

Montant HT du projet : 40 989€ HT

Amendes de police et redevance des mines 25 % : 10 247.25 €  
Autofinancement : 30 741.75 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police et redevances des mines pour le projet de la réfection totale de la chaussée de la Voie André Seyrac située à proximité immédiate du collège Elise DEROCHE pour un montant de 10 247.25€.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 08	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

## 3. Délibération dénomination voie

Par délibération du 11 mars 2025, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Il est laissé au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :  
- de VALIDER le nom attribué à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,

**Voies modifiées :**

•Lieu-dit Gabot ⇔Chemin de Gabot

- de VALIDER la nomination de la voie communale  
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 08	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

#### 4. Création boîte aux lettres lieu-dit la Corne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un futur propriétaire d'une parcelle de terrain agricole a fait une demande pour la création d'une boîte aux lettres au lieu-dit La Corne parcelle A257 et 258).

Il convient de donner un accord ou non sur la création d'un numéro concernant l'adressage de ce terrain.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-De créer un numéro d'adressage sur les parcelles agricole (A257 et 258) au lieu-dit La Corne.

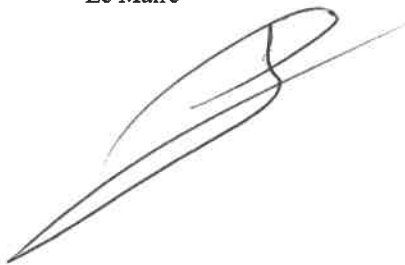
VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10
Présents : 08	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

#### 5. Informations

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h, l'ordre du jour étant épuisé.

◆ ◆ ◆

**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire



**M. Didier BILLION**  
Secrétaire de séance



